

Eoliennes

Les raisons de la colère contre l'armée

Les méthodes de la «grande muette» dans le dossier éolien passent très mal. Tant sur le fond que sur la forme

Patrick Chuard

L'étude d'Armasuisse qui paralyse dix futurs parcs éoliens vaudois à cause des radars militaires (notre édition du 9 décembre) a fâché les cantons de Vaud et de Fribourg. La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro (PLR/VD), cheffe du Département du territoire et de l'environnement, a dénoncé un «message catastrophique» en provenance de Berne. Pourtant, les restrictions imposées par l'armée n'étaient pas une découverte. Et l'étude d'Armasuisse, présentée le 8 décembre dernier à Payerne, était attendue depuis des mois. Alors, pourquoi cette mauvaise humeur?

Premier motif: les restrictions de l'armée ont pris des proportions que personne n'attendait. «Nous avons découvert que le périmètre qui pose problème autour de l'aérodrome de Payerne s'étend sur certains axes jusqu'à 40 kilomètres et touche dix parcs éoliens, alors qu'auparavant c'était un rayon de 20 kilomètres qui était soumis à d'éventuelles restrictions et qui portait sur cinq parcs», rappelle Cornelis Neet, directeur général de l'Environnement du Canton de Vaud. Désormais, trois parcs éo-

«C'est le moment que Guy Parmelin nous montre que cela sert à quelque chose d'avoir un conseiller fédéral vaudois»



Roger Nordmann
Conseiller national (PS/VD)

«Mon souci premier est la sécurité des pilotes. Sur cet aspect-ci, il n'y aura pas de compromis»



Guy Parmelin
Conseiller fédéral en charge de la Défense (DDPS)

liens vaudois se retrouvent, tout ou partie, en «zone d'exclusion» tandis que sept autres parcs sont «soumis à réserve». On retrouve même une partie du parc de Provence en zone d'exclusion, alors que le Département fédéral de la défense (DDPS) l'avait approuvé deux fois dans le passé. Cette mauvaise nouvelle avait été donnée en primeur par courrier au Conseil d'Etat vaudois en octobre dernier et fait sortir Jacqueline de Quattro de sa réserve: en séance du Grand Conseil, elle avait enjoint le DDPS à revoir ses radars, «ce serait mieux contre les crashes d'avions» (sic). A Fribourg aussi, l'étude d'Armasuisse agit comme un sac de poil à gratter: «Nous savions que cette étude était en route et le DDPS nous avait assuré qu'il «n'y aurait pas de gros problème»... Tout à coup, nous découvrons des restrictions inimaginables», fulmine le conseiller aux Etats Beat Vonlanthen (PDC/FR).

Deuxième motif de mauvaise humeur: la curieuse façon dont le DDPS a communiqué cette étude. Le contenu a été dévoilé par les Forces aériennes et Armasuisse lors de la conférence de presse, le 8 décembre, avant même que les Cantons ou les porteurs de projets éoliens ne soient informés du contenu. Ils ont eu droit à un bref topo une heure avant les journalistes. «On ne peut pas balancer une étude qui a de pareilles conséquences avec une telle légèreté! commente le conseiller national Daniel Brélaz (Verts/VD). D'autant plus qu'elle n'a fait l'objet d'aucun arbitrage: Armasuisse définit des zones d'interdiction en se basant sur les exigences internes de je-ne-sais-quel gradé.»

«Irritation» à Berne

Maladresse ou volonté délibérée? Cette façon de faire a en tout cas interpellé jusqu'au Conseil fédéral.

Doris Leuthard, en charge du Département fédéral de l'environnement (DETEC), n'a été mise au courant de la conférence de presse que la veille, selon son Département. Lequel précise que ces informations ont provoqué «une certaine irritation». Conscients d'avoir allumé une longue chaîne de pétales, les communicants du DDPS ont essayé de calmer le jeu lors de la conférence de presse: «Nous avons beaucoup de questions au sujet de cette étude, nous voulions informer tout de suite avant que les informations ne sortent par la bande», expliquait alors Karin Suini, porte-parole romande du DDPS. Et il n'y a rien de définitif, précisait de son côté Bruno Locher, chef de Domaine au DDPS: «Cette étude n'est qu'une base qui permettra de discuter avec les cantons dès le début de 2017.»

Pas de quoi calmer les cantons, consternés par la façon de faire

autant que par l'étude. «C'est le moment que Guy Parmelin nous montre que cela sert à quelque chose d'avoir un conseiller fédéral vaudois», lance Roger Nordmann, président du groupe socialiste aux Chambres fédérales. Guy Parmelin n'a pas voulu répondre à notre demande d'interview, mais il fait savoir par son service de presse qu'il «souhaite un travail d'équipe entre les cantons concernés et son Département, et attend des avancées et des résultats concrets dans ce dossier». Il avertit que «son souci premier est la sécurité des pilotes. Sur cet aspect-ci il n'y aura pas de compromis», mais il se dit «persuadé qu'une solution concertée et pragmatique est possible pour garantir l'un et l'autre, la sécurité des pilotes et le défi énergétique».

Analyse pour Provence

Concernant le futur parc de Provence, le DDPS va en tout cas initier tout de suite «une analyse spécifique». C'est du moins ce qui a été annoncé aux responsables de Romande Energie, lors d'une réunion qui s'est tenue jeudi à Berne. «Une séance constructive où chacun a pu faire part de son point de vue sur l'étude d'Armasuisse», indique Karin Devalte, porte-parole du géant électrique. Une nouvelle rencontre est agendée en février «pour évoquer les premiers résultats de cette analyse et dans l'optique de chercher une solution acceptable pour les deux parties». Comme les cantons, les promoteurs éoliens sont impatients de pouvoir trouver «une solution pragmatique» avec le DDPS.

Une bonne nouvelle pour les antiéoliens

● L'étude d'Armasuisse, qui consterne les promoteurs de parcs éoliens et les cantons romands, réjouit en revanche les opposants aux rotors. Démonstration: cette semaine, le municipal lausannois Jean-Yves Pidoux (Verts) se disait fâché que le parc EolJorat Sud, porté par la Ville de Lausanne et actuellement au stade des oppositions, se retrouve dans le viseur de l'armée. «Si le Tribunal

demande des études complémentaires, elles ne seront certainement pas liées aux exigences de l'armée», estimait l'élue. Ce n'est pas l'avis de Pierre Chiffelle. L'avocat veveysan, qui représente l'association d'opposants Eole Responsable estime que «le Tribunal a le devoir d'instruire d'office librement tous les éléments pertinents à la cause, ce qui est manifestement le cas

de cet élément nouveau.

De toute manière, les recourants ne manqueront pas de requérir production au dossier des documents pertinents du DDPS.» A titre personnel, Pierre Chiffelle s'amuse de la situation: «C'est la première fois dans ma vie que je me réjouis d'une intervention du DDPS. Cela dit, nous ne manquons pas de munitions non plus pour nous opposer à ce parc.»

La truffière didactique de Bonvillars a pris racine



Une vingtaine de personnes ont participé à la plantation des jeunes arbres de la truffière didactique. JEAN-PAUL GUINNARD

La plantation, hier, de 180 jeunes arbres marque une étape significative dans la réalisation de ce projet économico-touristique

Président du Marché aux truffes de Bonvillars, Pierre-Yves Masson est un spécialiste passionné. Dans

le froid mordant, il explique à un parterre convaincu, gestes précis à l'appui, comment mettre en terre des plants d'arbres aux racines mycorhizées par les truffes. Les participants écoutent attentivement, puis répètent l'opération.

Au total, une vingtaine de personnes ont participé à la mise en terre de 180 jeunes arbres, hier

matin, sur une parcelle de 6000 m² mise à disposition par la Commune de Bonvillars. Une étape significative pour la réalisation de cette truffière didactique, créée par l'Association Première région truffière de Suisse dans le cadre de son projet de développement économico-touristique.

En principe, cette truffière accueillera des visiteurs dès

l'automne. Elle permettra aux caveurs et agriculteurs de transmettre leur connaissance. Elle sera aussi une étape des balades touristiques organisées dans la région.

Achevée, elle comptera près de 250 arbres de douze essences différentes. Dans leurs racines devraient se lover sept variétés de truffes différentes.

F.R.A.

Vert'libéraux Liberté de vote pour le logement

Le Parti vert'libéral laisse la liberté de vote à ses membres et a renoncé à donner un mot d'ordre pour la votation sur la loi vaudoise sur le logement, soumise au peuple le 12 février. Ils ont pris cette décision lors de leur assemblée de cette semaine. En parallèle, ils appellent à voter «oui» aux trois objets fédéraux en votation le même jour: la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) et la naturalisation facilitée des étrangers de 3e génération. **M.SL**

Villeneuve Pincé sur l'A9 à contresens

Un automobiliste a circulé à contresens sur la chaussée Rhône de l'A9 entre Aigle et Villeneuve dans la nuit de jeudi à vendredi. Sans causer d'accident. Deux patrouilles de la Gendarmerie, alertées, ont repéré le véhicule en question à la hauteur de la sortie de Villeneuve et ont fait barrage. Le conducteur a pu être interpellé. Sous influence de l'alcool (plus de 1 mgr/l), il n'a pu donner d'explications sur son comportement. Ce Suisse de 42 ans, domicilié sur la Riviera, était déjà sous le coup d'un retrait de permis de conduire. **C.BO.**

Naissances



Bossel **NOLAN, JACOB**
4 décembre 2016 à 16 h 57

Mognol **GIULIA**
5 décembre 2016 à 10 h 33

Balakirjeva **ELISABETH, CATHERINE, EUGÉNIE**
7 décembre 2016 à 7 h 56

Lecci **SIMONE**
8 décembre 2016 à 17 h 34

Araujo Blanc **ALICIA**
9 décembre 2016 à 9 h 44

Kriég **THÉA, MARGUERITE**
12 décembre 2016 à 21 h 51